

Barème Honoraires

EVAL CONSEILS

(À partir du 1er janvier 2021)

A. Immobilier d'Entreprises

(BUREAUX –LOCAUX COMMERCIAUX-ENTREPOTS-LOCAUX MIXTES-TERRAINS)

a) Honoraires de transactions / Ventes

<i>Valeur du Bien</i>	<i>Honoraires de vente HT</i>
De 0 € à 49 999 €	10%
De 50 000 € à 99 999 €	10%
De 100 000 € à 149 999 €	8%
De 150 000 € à 199 999 €	6%
Au-delà de 199 999 €	6 % du montant

Les honoraires de négociation sont à la charge de:

- Vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur »,
- Acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente « commission acquéreur ».

b) Honoraires de locations

- Les honoraires de locations sont de 30 % HT du montant du loyer annuel répartis comme suit :
 - Propriétaire / Bailleur : 15% HT,
 - Locataire / Preneur : 15% HT.

Ces derniers incluent la rédaction du bail mais ne seront pas diminués en cas de bail notarié.

- Pour un renouvellement de bail, les honoraires sont de 10% HT du loyer annuel.

c) Honoraires de Cession de Fonds de Commerce-DAB

Les honoraires en lien avec une cession de fonds de commerce ou de droits au bail sont uniquement à la charge de l'acquéreur et se décompose comme suit :

- 10 % HT du prix de cessions + 10 % HT du loyer annuel.

B. Immobilier des Particuliers

a) Honoraires de vente de Programmes neufs de villas ou appartements

Les Honoraires de vente sont de 4% TTC du Prix de vente à la charge de l'acquéreur.

b) Honoraires de vente de villas ou appartements dans « l'ancien »

<i>Valeur du Bien</i>	<i>Honoraires de vente TTC</i>
De 0 € à 99 999 €	10%
De 100 000 € à 149 999 €	8%
De 150 000 € à 199 999 €	7%
Au-delà de 199 999 €	6% du montant

Les honoraires de négociation sont à la charge de:

- Vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur »,
- Acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente « commission acquéreur ».

C. Estimation immobilière

L'estimation immobilière de votre bien, qu'il soit professionnel ou particulier, sera offerte de manière orale.

Si une valeur estimative de votre bien était nécessaire par écrit, notamment en cas de successions, ventes ou tout autre acte authentique, les honoraires d'agence seront **de 600 euros HT**.